

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



DÉCISION
Décision concernant la souscription d'un
emprunt d'un montant de 5 000 000 euros
auprès de la Caisse régionale du Crédit agricole
mutuel Centre Ouest au titre des
investissements 2026 du budget principal

N° 27859

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le cadre général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 202-22, L. 202-11, L. 202-2 et L. 202-10
Vu la délibération n°23 du conseil communautaire du 27 avril 2025 relative à la délégation
d'attributions du conseil communautaire au Président
Vu l'arrêté de fixation de Limoges Métropole
Vu la proposition communale du Crédit Agricole Centre Ouest en date du 28 janvier
2026.

DÉCIDE

Article 1. Une convention est conclue, auprès du Crédit agricole mutuel centre ouest d'un
montant de 5 000 000 € étant inférieure d'au moins 20% à financer les investissements
2026 du budget principal.

Article 2. Les principes administratifs du contrat de prêt sont les suivants :

- Prêteur : Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Ouest
- Domiciliaire : Crédit Agricole CB
- Montant : 5 000 000 (Cinq millions d'euros)
- Date de Rendement Finial : 27/02/2026
- Type d'amortissement : Irrégulier variable
- Frais de dossier : 0,01% soit 5000,00 € (2) prélevés en J + 15 après la signature du
contrat
- Garantie : Sans garantie

Article 3. Les principes de fonctionnement du contrat sont les suivants :

- Période de mobilisation de la date de signature de la Convention jusqu'à
27/02/2026 (Date de Fin de Mobilisation)
 - Écarts mobilisés avec intérêts sur l'ensemble à l'issue de la période (Rend à
0,01%) augmenté d'une marge de 0,01%
 - Pénalités des intérêts : Pénalisées
- Période d'amortissement
 - Constitution automatique de Concours à la Date de Fin de Mobilisation,
soit le 27/02/2026
 - Pénalités d'usage applicables

DÉCISION

Décision concernant la souscription d'un emprunt d'un montant de 5 000 000 euros auprès de la Caisse régionale du Crédit agricole mutuel Centre Ouest au titre des investissements 2026 du budget principal

1 DOCUMENT - Publié le 24 Février 2026



27859.pdf
(.pdf, 259,3 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**